



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 30 Mai 2024

Compte-Rendu

Présents	8	GUIBERTI Frédéric, VANDERMARLIERE Gilles, CLAUS Yves, BALENO Alexandra, BERLIER Gilles, FORTIER Sébastien, GADAT Sophie, THIERY Mathilde
Pouvoir(s)	1	Emmanuelle MORANGE a donné pouvoir à Sophie GADAT
Absent(s)	2	ANTOINE Sarah, BONTRON Thibault,

1- Indemnisation stagiaire – Maëlle AHYI-SENA

Monsieur le Maire propose d'indemniser notre stagiaire Maëlle AHYI-SENA du fait qu'elle a réalisé de nombreuses tâches pour la mairie durant ces 52 jours de stages entre 2023 et 2024. Elle a ainsi contribué à une meilleure organisation. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant de l'indemnité à 840 euros.

2- Proposition vente^{partie} parcelle communale A 2415

Vu le changement de propriétaire (anciennement SC TAHU Mme CHERGUI) du bâtiment le Tétras situé 3330 Route des Grands Communs à SAXEL,

Vu le souhait du nouveau propriétaire Monsieur FALETTO d'acquérir 939 M² de la parcelle communale A 2415, du fait que le filtre à sable du bâtiment Tétras empiète sur la parcelle communale A 2415,

Vu la délibération du 14/02/2008 qui demandait à la SC TAHU Mme CHERGUI de réaliser un document d'arpentage (jamais effectué) afin que la parcelle communale A. 2415 puisse lui être vendu,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

CONSTATE La caducité de la délibération du 14 Février 2008 reçu en Sous-Préfecture de Thonon le 10 Mars 2008 du fait notamment que le document d'arpentage de la parcelle A 2415 n'a jamais été réalisé par la SC TAHU, et que la vente de cette

parcelle communale au profit de la SC TAHU CHERGUI n'a jamais abouti,
DECIDE de céder 939 m² de la parcelle communale A 2415 pour régulariser l'emprise du système d'assainissement du bâtiment nommé Tétras à Mr FALETTO au prix de 187.80 €.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

3- Subventions

Monsieur Le Maire,

- Présente les différents courriers des établissements scolaires et des associations demandant une subvention,
- Demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'allouer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS / ECOLES	INFORMATIONS	MONTANTS
Ski Club de Villard Subvention reconductible pour 2 ans au profit uniquement du compte d'Elise BRETON, <u>sous réserve</u> que la jeune fille continue sa scolarité en sport-études (actuellement école du Fayet)	Financement du matériel de compétition d'Elise BRETON	2 000 €
Les Culottes Courtes	Projet E-Co-Lab	1 000 €

Fin de séance 20h55.

Le Maire

Frédéric GUIBERTI



Le Secrétaire de Séance

Gilles VANDERMARLIERE

Pour le Maire, par délégation
1er Adjoint VANDERMARLIERE G